

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **21 SEP. 2020**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2020 reportant, la date d'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ouvert au titre de l'année 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Christian BROSSARD, attaché d'administration de l'État principal hors classe, secrétaire général, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette ;
- Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National ;
- Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art principal, assistant de la directrice du département création et production, cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 2

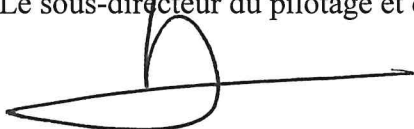
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Carole ÉTIENNE-BOISSEAU, attachée d'administration de l'État hors classe, adjointe au sous-directeur, sous-direction des affaires financières et générales, direction générale des patrimoines.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 SEP. 2020

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK